

Repères historiques et chronologie des enquêtes initiées par L'Arche Internationale au sujet du père Thomas Philippe et de Jean Vanier.

Sommaire du document

Pour beaucoup, les étapes qui ont conduit à la mise en place de la Commission d'Étude peuvent être méconnues.

Ce document vous présente :

- Un bref rappel du contexte historique et une chronologie des enquêtes qui ont précédé la mise en place de la Commission d'Étude.
- Un rappel des résultats de l'enquête de 2020.
- Une présentation de la Commission d'Étude.
- Quelques points clés tirés du rapport de la Commission d'Étude.
- Un rappel des actions entreprises en matière de prévention des abus et de protection des personnes.

Cette présentation peut vous aider au partage d'informations au sein de votre communauté.

Repères historiques

- **1946** : le père Thomas Philippe crée l'Eau vive, un centre de formation international à Soisy-sur-Seine (France).
- **1950** : après avoir quitté la marine, Jean Vanier arrive à l'Eau vive. Le père Thomas Philippe devient son père spirituel.
- **Avril 1952** : après deux témoignages de femmes mettant en cause le père Thomas Philippe pour les avoir abusées sexuellement, ce dernier doit quitter l'Eau vive. L'enquête est confiée au Saint-Office (le tribunal de l'Église catholique au Vatican). Le père Thomas Philippe nomme Jean Vanier à la direction de l'Eau Vive pour le remplacer.
- **Mai 1956** : condamnation du père Thomas Philippe par le Saint-Office à la peine de déposition : interdiction d'enseigner, d'exercer tout ministère et d'administrer tout sacrement. Le Saint-Office décide également la fermeture de l'Eau vive et la dispersion du groupe dont Jean Vanier fait partie, avec l'interdiction définitive de le reformer en un autre lieu.

Repères historiques

(suite)

- **1963** : le père Thomas Philippe est autorisé à se réinstaller en France. Il va à Trosly et devient aumônier du Val Fleury, institut accueillant des personnes avec un handicap mental.
- **1964** : Jean s'installe à Trosly auprès du père Thomas et fonde l'Arche.
- **1993** : mort du père Thomas Philippe
- **Mai 2019** : mort de Jean Vanier

Chronologie des enquêtes initiées par L'Arche

- **Juin 2014** : L'Arche Internationale et l'Église catholique sont destinataires de témoignages de deux femmes alléguant des agissements sexuels graves à leur encontre dans le cadre de l'accompagnement spirituel du père Thomas Philippe dans les années 70/80.
- **Décembre 2014 – mars 2015** : enquête canonique diligentée à la demande des Responsables de L'Arche Internationale sous la conduite de Mgr d'Ornellas, évêque accompagnateur de L'Arche Internationale.
- **Mars 2015** : L'Arche Internationale est destinataire des conclusions de l'enquête canonique qui confirme la véracité des témoignages et identifie d'autres victimes. Ces conclusions sont partagées à l'ensemble de la Fédération par les Responsables Internationaux.

Les archives des Dominicains relatives à Thomas Philippe ne sont pas accessibles malgré les demandes formulées par le Responsable de L'Arche Internationale.

- **Mai 2016** : les Responsables de L'Arche Internationale reçoivent le témoignage d'une femme, ancienne membre de L'Arche, qui met en cause le comportement de Jean Vanier à son égard pendant son séjour à L'Arche.

Chronologie des enquêtes initiées par L'Arche

(suite)

- **Mai 2016 – octobre 2016** : examen du témoignage avec l'aide de compétences externes. L'Équipe de Direction Internationale et la présidente du Conseil de Surveillance sont informées des éléments du dossier. Jean Vanier reconnaît cette relation qu'il dit avoir pensée « réciproque ». Il engage une demande de pardon vis-à-vis de cette femme qui est tenue informée des démarches de L'Arche. ▀
- **Mars 2019** : les Responsables de L'Arche Internationale sont informés d'un nouveau témoignage d'une femme mettant en cause Jean Vanier. ▀
- **Avril 2019** : décision de confier une enquête à un organisme indépendant. ▀
- **Mai 2019** : décès de Jean Vanier ▀
- **Juin 2019** : l'enquête est confiée à GCPS, un organisme basé au Royaume-Uni dont la mission est d'aider les institutions à améliorer leur système de prévention et de signalement des abus. Au cours de l'enquête d'autres situations semblables sont signalées.

Chronologie des enquêtes initiées par L'Arche

(suite)

- **Mai - Juin 2019** : L'Arche Internationale a accès pour la première fois à des archives de Jean Vanier et à celles de la Province de France des Dominicains relatives au père Thomas Philippe.
- **Juillet 2019** : Antoine Mourges, historien, est chargé par L'Arche Internationale de rédiger une note historique afin de compléter les travaux de GCPS.
- **Février 2020** : résultats de l'enquête et communication publique de L'Arche Internationale.
- **Octobre 2020** : lancement des travaux de la Commission d'Étude à la demande de L'Arche Internationale.

Les résultats de l'enquête de 2020 - extraits

« Au cours de cette enquête, des témoignages sincères et concordants portant sur la période 1970-2005 ont été reçus de six femmes adultes, non handicapées, et indiquent que Jean Vanier a initié des relations sexuelles, généralement dans le cadre d'un accompagnement spirituel, et dont certaines ont gardé de profondes blessures. Ces femmes, sans lien entre elles, rapportent des faits similaires, associés à un discours supposément spirituel ou mystique destiné à les justifier. Ces agissements indiquent une emprise psychologique et spirituelle de Jean Vanier sur ces femmes et soulignent son adhésion à certaines des théories et pratiques déviantes du père Thomas Philippe.

L'enquête de GCPS a été complétée par un travail de recherche historique important initié par L'Arche Internationale à partir d'archives inédites auxquelles elle a eu accès pour la première fois. L'analyse des différentes archives a permis de mettre à jour les racines anciennes de l'attitude de Jean Vanier à l'égard de ces femmes et souligne son adhésion à certaines des théories et pratiques déviantes du père Thomas Philippe.

Rien dans l'enquête ne permet de penser que des personnes en situation de handicap ont été concernées.

Les résultats de l'enquête de 2020 - extraits

(suite)

En effet, au terme de cette enquête et du travail historique, les informations recueillies indiquent que :

Dès les années 1950, une décennie avant la fondation de L'Arche, et contrairement à ce qu'il a déclaré publiquement, Jean Vanier était pour l'essentiel informé des motifs du procès canonique et de la condamnation par l'Église catholique en 1956 du père Thomas Philippe en raison de ses théories qualifiées de «fausse mystique» et des pratiques sexuelles qui en découlaient. Le père Thomas Philippe était celui que Jean Vanier reconnaissait comme son père spirituel.

Les travaux de recherches historiques nous apprennent que dans les années 1950, Jean Vanier aurait fait partie d'un petit groupe clandestin qui adhérait et participait à certaines des pratiques sexuelles déviantes du père Thomas Philippe enracinées dans des croyances dites «mystiques» ou «spirituelles» qui avaient été condamnées par l'Église catholique. Ce groupe était composé du père Thomas Philippe, de Jean Vanier et de quelques femmes. »

La Commission d'Étude

La mission confiée à la Commission d'Étude était :

- D'éclairer l'histoire de notre fondation et ses ressorts notamment à travers la trajectoire de Jean Vanier.
- D'analyser les dynamiques culturelles et institutionnelles à l'œuvre au sein de L'Arche.
- D'apprécier le caractère systémique ou non des situations d'abus mettant en cause Thomas Philippe et Jean Vanier.

La Commission d'Étude est composée de spécialistes de différentes disciplines :

- Histoire : Antoine Mourges et Florian Michel
- Sociologie/anthropologie : Claire Vincent-Mory
- Psychiatrie/psychanalyse : Bernard Granger et Nicole Jeammet
- Théologie : Gwenola Rimbaut

La Commission d'Etude

(suite)

Quelques repères sur les sources & modalités de travail de la Commission :

- De très nombreuses archives issues de différentes sources en partie inédites.
- 1400 correspondances reçues ou rédigées par Jean Vanier.
- 119 entretiens avec 89 personnes, soit plus de 200 heures d'écoute.
- Une réunion mensuelle de la Commission pendant les deux années de travaux.
- La Commission a rendu compte régulièrement de l'avancée de ses questionnements, de ses choix méthodologiques et de ses analyses au Comité scientifique.
- La Commission a travaillé de façon indépendante. L'Arche n'est intervenue ni dans ses choix méthodologiques ni dans la rédaction du rapport.

Pourquoi ce rapport ?

Nous avons commandé le rapport à la Commission d'Etude pour :

- Disposer des éléments indispensables à la compréhension de notre histoire et des raisons qui ont rendu possibles ces abus à L'Arche.
- Répondre avec plus d'assurance à des questions posées en 2020 : quelle a été l'étendue de ces abus ? Certains membres de L'Arche les ont-ils couverts ? Des personnes handicapées en ont-elles été victimes ?
- Restituer aux personnes victimes de ces agissements des éléments de compréhension des dévoiements auxquels elles furent exposées.
- Enfin, tirer les enseignements de ce rapport pour relire notre histoire, prévenir les situations d'abus et mieux poursuivre notre mission.

Pourquoi ce rapport ?

(suite)

Cette analyse est une contribution à la compréhension, et donc à la prévention d'abus dans les contextes les plus divers. Nous espérons que ce travail puisse être utile au-delà du seul cas de L'Arche.

Le rapport

- Un rapport en français de 900 pages en 7 parties, traduit en anglais
- Une synthèse du rapport en français de 57 pages, traduite en anglais et espagnol. D'autres traductions sont aussi disponibles.
- Le rapport et la synthèse sont mis en ligne et rendus publics par la Commission d'Étude.
- Le rapport n'est pas une biographie de Jean Vanier. Il porte son attention à cet aspect de sa vie qui nous était demeuré inaccessible et qui fut de toute évidence un pan essentiel de son existence, même si celle-ci ne peut pas s'y réduire.

Quelques points clés tirés du rapport

Le rapport confirme ce que L'Arche avait rendu public en 2020. Jean Vanier a adhéré dès le début des années 1950 aux théories du père Thomas Philippe, son père spirituel. Cette filiation au père Thomas, à sa doctrine et aux pratiques qui s'y rapportent ont été des éléments structurants de sa personnalité.

Jusqu'à la fin de sa vie, Jean Vanier a dissimulé cette part de son existence et a menti sur la nature réelle de ses liens avec le père Thomas Philippe. En même temps que nous reconnaissons notre responsabilité institutionnelle, nous considérons que son adhésion aux théories de Thomas Philippe et la reproduction de ses pratiques, leur dissimulation et les mensonges qui s'y rapportent, constituent aussi un grave abus de confiance à l'égard de L'Arche et de ses membres.

La Commission souligne que le nombre de ces femmes est vraisemblablement plus important.

Nous apprenons que 25 femmes majeures célibataires, mariées ou consacrées, non handicapées, ont ainsi été identifiées pour avoir vécu, à un moment de leur relation avec Jean Vanier, une situation impliquant un acte sexuel ou un geste intime entre 1952 et 2019. Certaines se sont présentées comme victimes d'une relation abusive, d'autres plutôt comme des partenaires consentantes d'une relation transgressive. Plusieurs de ces femmes sont aujourd'hui décédées. Dans leur diversité, ces relations, parfois concomitantes, s'inscrivent toutes dans un continuum de confusion, d'emprise et d'abus.

Quelques points clés tirés du rapport (suite)

Le rapport décrit l'existence d'un noyau sectaire à l'origine de l'histoire de L'Arche, constitué de quelques personnes, dont Jean Vanier, regroupées autour du père Thomas. Ce noyau sectaire a formé un microsysteme à l'origine de L'Arche. Il ne s'est pas déployé au-delà d'un cercle très étroit de personnes dont les situations sont largement documentées dans le rapport. La Commission n'a pas identifié d'éléments suggérant une prolifération de ces abus au sein de L'Arche à partir de ce cercle.

Rien dans les travaux de la Commission, ni dans les interviews menées par une psychologue auprès de personnes handicapées, n'indique que Jean Vanier aurait initié des relations abusives avec l'une d'entre elles. Nous sommes confiants qu'aucune personne en situation de handicap n'a été victime d'abus impliquant Jean Vanier, aucun indice n'ayant été relevé au cours des différentes investigations.

La Commission n'a pas identifié de personnes (en dehors de celles associées à ce microsysteme), qui aient été suffisamment informées pour qu'on puisse leur faire le reproche d'avoir délibérément couvert ces faits. Des informations parcellaires semblent bien avoir circulé, parfois sous forme de rumeur, sans qu'aucun dispositif ne puisse s'en saisir.

La partie sociologique en particulier porte un regard inédit sur les relations d'autorité, les modes d'expressions spirituelles et les modalités d'accompagnement ou de supervision qui ont été les nôtres à un moment de notre histoire. Elle analyse ce qui dans notre fonctionnement a pu participer à l'existence d'un terreau favorable à ces abus et à leur dissimulation.

Quelques points clés tirés du rapport (suite)

Au terme de ce rapport, L'Arche reconnaît sa responsabilité de n'avoir su ni prévenir ces abus, ni les repérer, ni les signaler, et par conséquent, ni les faire cesser. Renouvelant ses excuses formulées en 2019, elle demande très sincèrement pardon aux personnes qui en ont été victimes. Elle redit sa gratitude à celles qui, il y a quelques années, ont brisé le silence au sujet du père Thomas Philippe puis de Jean Vanier et ont ainsi aidé d'autres à se libérer d'un fardeau intolérable.

Prévention des abus et protection des personnes

- Ainsi que nous nous y étions engagés en 2020, nous avons entrepris à l'échelle de toute notre Fédération une évaluation approfondie et une refonte de nos mesures de prévention des abus et de protection des personnes, avec ou sans handicap. Ceci a suscité la mobilisation et l'engagement de tous les Représentants de la Fédération et Responsables de communauté.
 - Ce travail a conduit notamment à la production d'un référentiel établi en collaboration avec un partenaire extérieur à L'Arche et inspiré des normes britanniques. Ce référentiel a été finalisé et validé en 2022 et traduit dans les 17 langues de la Fédération.
 - Le déploiement de ces mesures est toujours en cours selon les modalités propres à chacun des pays dans lesquels L'Arche est présente.
- Dans tous les pays où une réglementation est en place, nos communautés sont alignées sur ces standards. Un nouvel audit de toutes nos communautés sera entrepris au cours de l'année 2023 pour mesurer leur niveau de conformité aux normes définies dans le référentiel.
 - La Fédération a mis en place depuis 2020 une cellule de signalement des abus chargée d'instruire les situations qui lui sont adressées. Cette cellule est composée de personnes extérieures à L'Arche ou sans responsabilité opérationnelle. Des dispositifs similaires existent dans un nombre croissant de nos pays et de nos communautés.

Contact cellule Arche Internationale : ireport@larche.org

Contact cellule locale :

